

FINANCES

Subventions 2017

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2017 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du mois de mars 2017. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2016 et des projets 2017, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous propose donc de m'autoriser à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant des subventions communales octroyées par le Conseil municipal en 2016.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : liste des organismes concernés

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2016	Avance de trésorerie basée sur 1/4 de la subvention communale 2016
Association Culturelle du Théâtre Aleph	7 955 €	2 000 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	87 000 €	21 750 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	214 370 €	53 600 €
CASC	318 000 €	79 500 €
CREDAC	168 100 €	42 025 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	45 000 €	11 250 €
Jazz Ivry	4 850 €	1 212 €
Ne pas Plier	9 700 €	2 425 €
Secours Populaire Français	4 000 €	1 000 €
Union Locale CGT	11 640 €	2 910 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	378 203 €	94 550 €
Union Sportive d'Ivry Football	495 088 €	123 772 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 174 379 €	293 595 €
Établissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	80 000 €	20 000 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	679 800 €	169 500 €

FINANCES

2) Subventions 2017

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2016,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2017 n'interviendra qu'au mois de mars 2017 et que les subventions allouées pour l'année 2017 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant des subventions communales réglées en 2016,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 27 voix pour, 5 voix contre et 12 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2017 dans la limite du quart du montant accordé en 2016, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2016	Avance de trésorerie basée sur 1/4 de la subvention communale 2016
Association Culturelle du Théâtre Aleph	7 955 €	2 000 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	87 000 €	21 750 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	214 370 €	53 600 €
CASC	318 000 €	79 500 €
CREDAC	168 100 €	42 025 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	45 000 €	11 250 €
Jazz Ivry	4 850 €	1 212 €
Ne pas Plier	9 700 €	2 425 €
Secours Populaire Français	4 000 €	1 000 €
Union Locale CGT	11 640 €	2 910 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	378 203 €	94 550 €
Union Sportive d'Ivry Football	495 088 €	123 772 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 174 379 €	293 595 €
Établissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	80 000 €	20 000 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	679 800 €	169 500 €

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 21 DECEMBRE 2016
 RECU EN PREFECTURE
 LE 21 DECEMBRE 2016
 PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
 LE 16 DECEMBRE 2016